

Demande de titre de séjour :

Veillez fournir les documents suivants :

- 4 photos d'identité récentes et identiques.
- 1 justificatif de domicile récent : EDF, Quittance de loyer...
- Taxe foncière (si le demandeur est propriétaire).
- Si le demandeur est hébergé chez un tiers : Attestation manuscrite de l'hébergeur + justificatif de domicile + pièce d'identité de celui-ci.
- Passeport en cours de validité
- La carte de séjour périmée
- Le livret de famille
- La carte de séjour ou la pièce d'identité du conjoint.
- 1 certificat de travail de moins de 8 jours (pièce originale).
- Pour les artisans, dernier avis d'imposition ou certificat de la Perception des Impôts, précisant que l'intéressé est à jour du paiement de ses impôts.
- Pour les réfugiés : 1 certificat OFPRA.
- Pour les demandeurs d'emploi : Attestation d'inscription auprès du pôle emploi + Avis d'admission auprès des ASSEDIC + 1er et dernier avis de paiement des ASSEDIC.
- Dernier avis d'imposition : Indispensable

La demande de renouvellement du titre de séjour doit s'effectuer 2 mois avant la date d'expiration de celui-ci.

Demande de titre de séjour : première demande de conjoint français

Vous munir de :

- Passeport muni d'un visa long séjour (n°, identité, validités, visa, date d'arrivée) sauf pour les personnes de nationalité algérienne
- La carte nationale d'identité ou le passeport du conjoint
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois, avec filiation et traduit en français (traducteur assermenté)
- Le livret de famille + la transcription du mariage
- Le dernier avis d'imposition
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, quittance de loyer)
- 3 photos d'identité récentes et identiques
- L'imprimé ANAEM à remplir au poste de police

Pour toutes demandes de titre de séjour, veuillez nous amener les documents originaux ainsi que des photocopies.